



M A I R I E D E D I J O N
P A L A I S D E S E T A T S D E B O U R G O G N E

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2013**

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 janvier 2013 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François Rebsamen, Maire, le lundi 4 février 2013 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Le secrétariat était assuré par Mme Badiaâ Maslouhi.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir Mme POPARD) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. BORDAT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. BERTELOOT

Les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat contradictoire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1 - Conseil Municipal - Séance du 17 décembre 2012 - Procès-verbal - Approbation

➤ adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2012, annexé au rapport.

2 - Bibliothèque municipale -Tarification - Instauration de la gratuité de l'abonnement

➤ approuvé le principe de l'instauration de la gratuité des abonnements à la bibliothèque municipale à compter du 1er avril 2013, donné son accord à la mise en place d'une tarification réduite pendant la période transitoire du 15 février au 31 mars 2013 : 2 € pour les adultes et 1 € pour les enfants et approuvé le droit d'un montant de 2€ à acquitter pour tout renouvellement de carte de lecteur égarée.

3 - Budgets participatifs - Fonds d'Intervention de Proximité - Année 2012 - Demandes de subventions

➤ sollicité la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par la Région Bourgogne au titre du Fonds d'Intervention de Proximité, pour la mise en œuvre des trois projets proposés par les conseils de quartier, en 2012, décrits dans le rapport.

I - REUSSITE EDUCATIVE

4 - Bourses municipales - Année universitaire 2012-2013 - Attribution

➤ décidé d'attribuer, au titre de l'année universitaire 2012-2013 :

15 bourses de 1 100 €,
37 bourses de 850 €,
37 bourses de 750 €,
111 bourses de 650 €,

aux étudiants figurant sur la liste qui a été remise le jour du Conseil Municipal, et de prendre en compte l'assiduité des étudiants, ainsi que, conformément aux dispositions de l'article L.9 du code électoral, l'inscription sur les listes électorales des étudiants de nationalité française, qui sont de nature à conditionner le versement de la bourse et peuvent conduire à ne pas respecter l'ordre initial de la liste intégrale des demandeurs, par élimination d'un candidat ne pouvant les justifier.

5 - Enseignement supérieur - Convention conclue entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et l'Université de Bourgogne le 15 octobre 2009 - Prorogation - Avenant n°1

➤ décidé de proroger de deux ans la durée de la convention UniversCités conclue entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et l'Université de Bourgogne le 15 octobre 2009, approuvé le projet d'avenant n°1, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 définitif.

II - ESPACE PUBLIC – DEPLACEMENTS - TRANQUILLITE PUBLIQUE

- PATRIMOINE

6 - Groupe scolaire de la Colombière-Déconstruction/reconstruction - Création d'un restaurant scolaire et d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demandes de subventions - Demande de permis de démolir et de construire

➤ décidé la construction d'un bâtiment destiné à abriter un restaurant scolaire et un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (R.A.S.E.D) au groupe scolaire de la Colombière, adopté le programme des travaux de démolition-reconstruction proposé, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 000 000 € TTC, maîtrise d'œuvre et mobilier inclus, décidé de confier la conduite d'opération des travaux aux services techniques municipaux et de procéder à la dévolution de la maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours prévue à l'article 74.II du code des marchés publics, autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de concours restreint, pour la désignation du maître d'œuvre, procédé à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du

Conseil Municipal pour siéger au jury de concours, fixé à 30 000 € hors taxes le montant de l'enveloppe globale des indemnités à répartir entre les trois concurrents qui seront sélectionnés et qui auront remis une étude complète répondant au programme, autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire et de démolir qui s'avéreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux, et sollicité les subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès du Département de la Côte d'Or.

7 - Bâtiments municipaux - Divers travaux d'aménagement - Demandes de permis de construire

➤ autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire correspondant aux travaux proposés.

8 - Lac Kir - Bâtiment à usage de restaurant - Bail à construction du 18 mai 1973 conclu entre la Ville et la société « Lpf Events » - Reconduction - Avenant n°4

➤ décidé la reconduction expresse, pour quarante années et dans les mêmes conditions, du bail du 18 mai 1973, modifié par avenants successifs des 12 mars 1990, 30 mars 1998 et 12 octobre 2006, conclu entre la Ville et la société à responsabilité limitée « Lpf Events » pour la construction d'un bâtiment à usage de restaurant sur les bords du lac Kir, approuvé le projet d'avenant n°4 à ce bail, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif.

III - SPORTS ET JEUNESSE

- SPORTS

9 - Politique sportive - Réalisation d'un diagnostic territorial approfondi - Convention à conclure entre la Ville, le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Université de Bourgogne - Demandes de subventions

➤ décidé le lancement, sur le territoire de la ville, d'un diagnostic territorial approfondi, de confier sa conduite à la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université de Bourgogne, pour un coût de 47 000 € dont 34 000 € à la charge de la Ville, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville, l'Université de Bourgogne, la société par actions simplifiée UB-Filiale Welience et le Centre National de la Recherche Scientifique, annexé au rapport, autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive et à sollicité les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville.

IV - CULTURE - ANIMATION - ATTRACTIVITE

A- CULTURE

10 - Musées - Programme prévisionnel des expositions temporaires pour l'année 2013 - Approbation - Demandes de subventions

➤ approuvé le programme prévisionnel des expositions temporaires dans les musées de la Ville pour l'année 2013, annexé au rapport, et sollicité les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations qui seront menées par ses musées en 2013, notamment auprès de l'État dans le cadre des actions définies par la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, des collectivités territoriales et des différents organismes.

11 - Bibliothèque municipale - Organisation d'un événement littéraire en juin 2013 - Demandes de subventions

➤ donné son accord à l'organisation d'un événement littéraire, du 6 au 9 juin 2013, à Dijon et dans l'agglomération dijonnaise, dans les conditions proposées, et sollicité les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de cette opération.

12 - Musée d'Art Sacré - Exposition « Spiritualité au féminin » - Réalisation d'un ouvrage - Convention à conclure entre la Ville de Dijon, la Ville de Paray-le-Monial et la société Couleurs Contemporaines - Demandes de subventions

➤ dans le cadre de l'exposition qui se tiendra au Musée d'Art Sacré, du 23 mars au 30 décembre 2013 : « Spiritualité au féminin », donné son accord à la réalisation d'un ouvrage, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention de partenariat éditorial à conclure entre la Ville de Dijon, la Ville de Paray-le-Monial et la société Couleurs Contemporaines, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

B - COMMERCE

13 - Bilan de l'opération « marché de gros »- Information du Conseil Municipal

➤ donné acte à Monsieur le Maire de la communication relative au bilan de l'opération « marché de gros ».

V - FINANCES - MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC - PERSONNEL

A- AFFAIRES FINANCIERES

14 - Régisseurs municipaux mis en débet - Décharge de responsabilité et remise gracieuse - Avis du Conseil Municipal

➤ donné un avis de principe favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse qui seront formulées par les régisseurs municipaux qui seront mis en débet, en 2013, lorsque le montant du vol n'excédera pas 400 €.

15 - Plan Climat Energie Territorial - Plan de Déplacement d'Administration de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon et du Grand Dijon - Etude préalable - Demandes de subventions

➤ sollicité, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de l'étude à engager par la Ville préalablement à l'établissement d'un Plan de Déplacement d'Administration, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

B - AFFAIRES GENERALES

16 - Terrain du mail Delaborde - Occupation privative par des cirques ambulants et autres installations animalières - Règlement -Tarification

➤ approuvé le projet de règlement relatif à l'occupation privative du mail Delaborde par les cirques ambulants et autres installations animalières, annexé au rapport (annexe1) et autorisé Monsieur le Maire à arrêter le règlement définitif, donné son accord à la mise en oeuvre de la procédure d'instruction des demandes présentée en annexe 2, fixé le montant de la redevance d'occupation du domaine public dans les conditions proposées et le montant du dépôt de garantie à 500 €, et décidé de l'application des nouvelles dispositions à compter du 1er mars 2013.

VI - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

17 - Compte rendu

➤ donné acte à Monsieur le Maire de la communication de la liste des décisions prises par ce dernier par délégation de l'Assemblée, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- tarifs et droits divers : 9,
- conversions de concessions de tombes : 3,
- conventions et avenants à conventions : 47,
- règlements de frais et d'honoraires d'avocats et d'huissiers de justice : 2,
- actions en justice : 10.